

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LX 30. Mai 90 10

t. 300.33 - CL/SMJ

Berne, le 28 mai 1990

Monsieur le Conseiller fédéral
Flavio Cotti
Chef du Département fédéral
de l'Intérieur
3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral, cher collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 10 mai dernier concernant la préparation de la participation de la Suisse à la deuxième réunion des Parties contractantes au Protocole de Montréal, prévue à Londres du 27 au 29 juin prochain.

Votre lettre soulève un certain nombre de points importants en ce qui concerne, d'une part, le soutien que les pays industrialisés doivent apporter aux pays en développement pour leur permettre d'appliquer les conventions internationales destinées à protéger l'environnement global, et d'autre part, la collaboration entre nos deux Départements dans ce domaine crucial de la coopération internationale pour l'avenir de notre planète. Je résume ci-dessous la position de mon Département en ce qui concerne ces différents points.

Création d'un mécanisme financier international pour la protection de l'environnement global dans les PVD et participation de la Suisse à son financement.

Je partage entièrement votre point de vue, d'une part, qu'il est nécessaire de créer un nouveau mécanisme financier international destiné à prendre en charge tout ou partie des coûts supplémentaires pour les pays en développement dus à l'adoption des technologies nouvelles pour la protection de l'environnement global et, d'autre part, que la Suisse doit soutenir activement la création d'un tel mécanisme et participer à son financement.

La question est de savoir si nous devons créer un mécanisme différent pour chacun des problèmes d'environnement global, (c'est-à-dire ozone, climat, biodiversité et eaux potables) ou si nous pouvons créer un seul mécanisme pour les quatre problèmes. Comme vous le savez, des discussions parallèles sont en cours actuellement concernant, d'une part, la création d'un mécanisme financier couvrant les quatre problèmes d'environnement global (prochaine discussion les 11 et 12 juin 1990 à Paris organisée par la Banque Mondiale suite à la réunion du Comité de développement à Washington le 8 mai 1990) et, d'autre part, la création d'un fonds pour la protection de la couche d'ozone (prochaine réunion à fin juin 1990 à Londres).

A ce stade de la discussion, la solution qui nous semble préférable et la plus efficace est de créer un seul mécanisme financier dont les règles générales s'appliqueraient aux différents problèmes d'environnement global. La spécificité de chacun des problèmes serait prise en compte dans un règlement séparé pour chaque problème. Le dossier "ozone", étant beaucoup plus avancé que les autres, serait le premier cas d'application du mécanisme financier global. Au cas où les discussions de Paris concernant le mécanisme financier global n'aboutiraient pas, il resterait toujours la possibilité de créer un "Fonds ozone" séparé.

Question budgétaire et additionnalité

Lors des discussions préliminaires entre l'OFEFP, la DOI et la DDA, il a été convenu que les montants nécessaires au financement de la participation de la Suisse à ce nouveau mécanisme financier devraient être inscrits au budget de la DOI, et non pas de la DDA, étant donné qu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'aide au développement des pays pauvres mais bien d'investissements pour la survie de la planète dans le cadre d'un effort coordonné entre les pays industrialisés. C'est pourquoi la proposition de budget de la DOI pour 1991 inclut un montant de Fr. 8.5 millions au titre de la lutte contre les problèmes d'environnement global (y compris bien sûr les montants nécessaires pour le financement des actions dans le domaine de l'ozone). Les chiffres correspondants inscrits dans la proposition de plan financier de la DOI sont respectivement de Fr. 17 millions pour 1992 et Fr. 25 millions pour 1993. Le fait que ces montants soient inscrits dans la proposition de budget de la DOI montre bien que la contribution de la Suisse à cet effort international devrait être additionnelle par rapport à l'effort consenti pour le développement des pays pauvres. J'espère vivement que la position de nos deux Départements (ainsi que de celle du Département de l'Economie publique avec qui je n'ai pas encore pu m'entretenir) sur cette question d'additionnalité des ressources permettra de convaincre le Conseil fédéral.

Si, lors des discussions budgétaires, la question d'une compensation globale ou partielle de ces nouvelles dépenses devait se poser, je pars de l'idée que celle-ci sera, le cas échéant, réalisée par les trois Départements concernés.

Collaboration entre le DFI et le DFAE

J'aimerais enfin souligner l'importance que j'attache à une collaboration étroite entre nos deux Départements dans ce

- 4 -

domaine. Pour marquer l'engagement conjoint du DFI et du DFAE, la proposition au Conseil fédéral pour la participation de la Suisse au financement du mécanisme financier international devrait être une proposition conjointe de nos deux Départements. Ceci pourrait également être le cas du papier de réflexion que vous mentionnez dans votre lettre. Il est bien clair que le Département de l'Economie publique devrait y être étroitement associé. De cette manière, l'impact de la contribution de la Suisse à la solution de ces problèmes importants en sera renforcé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



R. Felber

LX 30. Mai 90 10

Copie: DFEP

M. l'Ambassadeur P.-L. Girard

M. W. Jaggi, chef du Service du développement

DFAE

JAC, SRU, KJP, SFR, WM, GI, PA, ESR, HZ, FMA, CL